



PRÉAVIS DE RÉVISION DES DROITS PORTUAIRES DE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE TROIS-RIVIÈRES

(Article 51 de la *Loi maritime du Canada*)

Prenez avis que l'Administration portuaire de Trois-Rivières propose les augmentations suivantes :

1. Augmentation de 2,6 % des droits de mouillage, de port et d'amarrage pour les navires canadiens et étrangers, des droits pour les passagers, des frais de service d'eau potable et pour l'émission d'un permis de travail par points chauds
2. Augmentation moyenne des droits de quaiage de 2,6 %.
3. Augmentation du droit d'accostage supplémentaire, imposé aux navires en chargement de grain, de 0,14 \$ à 0,15 \$ par tonne métrique.

Les droits révisés entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Tous renseignements supplémentaires concernant la proposition de révision des droits portuaires peuvent être obtenus auprès de l'Administration portuaire, pendant les heures normales d'ouverture, à son siège social sis au 1545, rue du Fleuve, Trois-Rivières, Québec, G9A 6K4. Téléphone : 819 378-2887

L'Administration portuaire offre, à tout intéressé, la possibilité de présenter ses observations par écrit en les faisant parvenir à l'adresse susmentionnée.

Trois-Rivières, ce 27 octobre 2018.

Gaétan Boivin

Premier dirigeant et président-directeur général

Canada